



CAMPING LA GRANDE SOLOGNE
Rue des Peupliers
41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél : 02.54.88.70.22
Courriel : info@campinggrandesologne.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ANNULATION SAISON 2024

Toute réservation est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à une autre personne.
Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions énoncées ci-dessous.
Les prix sont indiqués en Euros, et incluent la TVA. La taxe de séjour n'est pas comprise dans les prix indiqués.

LOCATION D'EMPLACEMENT

En période dite « basse saison », soit du 01/04/24 au 04/07/24 et du 26/08/24 au 16/10/24, les réservations d'emplacements nus sont confirmées gratuitement et valables jusqu'à 20h le jour d'arrivée.

En période dite « haute saison », pour être confirmées, les réservations d'emplacements nus doivent obligatoirement être accompagnées du règlement d'un acompte de 10 euros par emplacement.

Ces réservations sont valables jusqu'à 20h le jour de l'arrivée.

Le solde et les taxes de séjour sont réglés au plus tard le jour du départ du client.

Toute annulation d'une réservation ferme ne donnera lieu à aucun remboursement par le camping et l'acompte sera conservé comme indemnité.

Les emplacements loués sont disponibles à partir de 13h le jour d'arrivée et doivent être libérés avant 13h le jour du départ.

Tout dépassement entrainera le paiement d'une nuit supplémentaire.

Les mineurs non accompagnés d'une personne majeure ne seront pas acceptés.

En cas d'arrivée tardive prévue, une demande exceptionnelle peut être faite auprès du camping pour demander à ce que l'emplacement soit conservé au plus tard jusqu'à 21h. Le camping se réserve le droit d'accepter ou non cette requête.

L'emplacement réservé par les gérants tient compte autant que possible des préférences notées par le client. Ces préférences doivent être précisées dès la réservation et ne peuvent en aucun cas être garanties, ni exigées par le client.

Trois chiens par emplacement nu sont acceptés et doivent être déclarés au moment de la réservation.

Les chiens doivent être tatoués ou pucés, vaccinés et être tenus en laisse à l'intérieur du camping y compris sur l'emplacement.

Le client doit être en possession du carnet de vaccinations de chacun de ses chiens pour le présenter à son arrivée au camping. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne sont pas acceptés.

LOCATION DE MOBIL HOME / WOODY TENTE / BIVOUAC / STOP AU VERT / FLOTENTE

Réservation faite à plus de 15 jours de l'arrivée :

Pour être prise en compte, toute demande de location d'hébergement doit obligatoirement être accompagnée du paiement d'un acompte égal à 30% du montant du séjour (hors taxes de séjour et suppléments éventuels).

Si le client souhaite régler son acompte par chèque, il suffit de nous contacter pour en faire la demande.

Le solde (hors taxes de séjour et suppléments éventuels) est à régler au plus tard 15 jours avant le jour d'arrivée.

Réservation faite à 15 jours ou moins de l'arrivée :

Pour être confirmée, toute demande de location réalisée à 15 jours ou moins d'une arrivée implique le règlement intégral du séjour (hors taxes de séjour et suppléments éventuels).

Les suppléments éventuels et les taxes de séjour sont acquittés à l'arrivée.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en Responsabilité Civile.

En cas d'arrivée retardée ou de départ prématuré, la totalité du montant initial reste due.

Les hébergements sont disponibles à partir de 15h30 le jour d'arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ.

L'installation d'une tente de camping est interdite à côté des hébergements locatifs sauf pour les hébergements proposant le « supplément tribu », à savoir les Woody tentes et la tente Bivouac. Ce supplément doit avoir été réservé et réglé à l'arrivée pour que cette installation soit acceptée par les gérants.

Il est formellement interdit de fumer ou/et de vapoter dans les hébergements.

UN SEUL CHIEN est accepté par mobil home / Woodytente / Stop au Vert . Ce chien doit obligatoirement être déclaré au moment de la réservation.

Le chien doit être tatoué ou pucé, vacciné et tenu en laisse à l'intérieur du camping, y compris sur l'emplacement. Le client doit être en possession du carnet de vaccinations de son chien pour le présenter à son arrivée au camping. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne sont pas acceptés.

Le client est responsable de tous les dégâts qui peuvent être occasionnés par son chien dans l'hébergement loué. Il est interdit de laisser l'animal seul dans l'hébergement.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants de moins de 2 ans, ainsi que les animaux sont interdits sur la Flotente et dans la tente Bivouac.

Etat des lieux à l'arrivée et cautions : Mobil home / Woodytente

A l'arrivée du client, un état des lieux est réalisé avec un membre de l'équipe du camping. Le locataire est tenu de contrôler ces lieux à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil toute anomalie.

Une caution doit être versée à l'arrivée. Elle est fixée à 200 euros pour un mobil home et 100 euros pour une Woodytente.

Etat des lieux à l'arrivée et cautions : Tente Bivouac / Tente Stop au Vert / Flotente

Les équipements étant plus simples, un état des lieux d'entrée n'est pas réalisé. C'est le locataire qui est tenu de contrôler ces lieux à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil toute anomalie

Le montant de la caution versée à l'arrivée est fixé à 50 euros pour la Tente Bivouac, 50 euros pour la Tente Stop au Vert, et à 100 euros pour la Flotente.

Un supplément dit « forfait ménage » est proposé au locataire s'il ne souhaite pas faire le ménage en fin de séjour.

Même si le locataire choisit de prendre le « forfait ménage » il devra quand même être présent pour l'état des lieux de sortie réalisé au moment de son départ.

Etat des lieux de sortie et cautions : Mobil home / Woodytente / Bivouac / Stop au Vert

Au moment du départ du locataire, un état des lieux est réalisé avec un membre de l'équipe et la caution est restituée, sauf en cas de problème.

L'hébergement doit être rendu dans un parfait état de propreté à la fin du séjour. Si l'état de propreté du locatif n'est pas satisfaisant, un montant égal au prix du « forfait ménage » sera facturé au locataire pour couvrir les frais de nettoyage. Toute dégradation, perte de clé, sera facturée.

Etat des lieux de sortie et cautions : Flotente

La Flotente étant un hébergement atypique situé au milieu de l'étang, les déplacements pour le rejoindre ne peuvent se faire qu'en barque. Un état des lieux au moment du départ aurait pour conséquence une durée trop longue à faire supporter au locataire.

Cet état de fait implique **que l'état des lieux et le renvoi de la caution se font après le départ du locataire.**

RETRACTATION

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

ANNULATION

Toute annulation d'une réservation ferme ne donnera lieu à aucun remboursement par le camping et les montants versés seront conservés comme indemnité.

ASSURANCE ANNULATION

Lors de votre réservation, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de MEETCH ASSURANCES ; Siège social situé 22 rue Nève, C.S. 40056 – BAR LE DUC CEDEX, numéro d'agrément ACPR 04170403, numéro SIREN 311 765 305.

Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé en raison d'un cas de force majeure.

Force majeure : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du client qui a effectué sa réservation, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la réservation du séjour et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche le client d'honorer son contrat et l'oblige à annuler sa réservation au camping

Attention : **le changement d'avis n'est pas considéré comme un cas de force majeure.**
en cas de non présentation le jour prévu, la totalité du montant de la location reste due.
en cas d'arrivée retardée/départ prématuré, la totalité du montant de la location reste due.

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de BLOIS.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Ce camping est adhérent du Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice **CM2C**.
En cas de litige, le client peut y recourir gratuitement.

Coordonnées du médiateur : CM2C : 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

Société exploitant le camping : SARL BUCOLICAMP
SIRET: 53072189300010 / RCS.BLOIS / APE 5530Z
TVA intracommunautaire: FR28530721893
Capital: 18.750€

Adresse du siège de la Société : Rue des Peupliers
41600 NOUAN LE FUZELIER